

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI DE L'ANNÉE
2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-094

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**
- 4. TRANSFERT DE FONDS**
- 5. LISTE DES COMPTES**
- 6. COURS D'EAU**
- 7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

- 8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Aménagement du territoire**
 - 8.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 8.2 Développement économique et local**
 - 8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 8.2.1.1 Dossier Laobec 1258-FSE-2024-10
 - 8.2.1.2 Dossier Roxane Guerette 1371-FSE-2024-12
 - 8.2.1.3 Dossier Mélanie Girard 1171-FSE-2024-13
 - 8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet local
 - 8.2.2.1 Dossier Municipalité du Canton de Roxton 1011-FSPS-2024-08
- 9. SÉCURITÉ INCENDIE**
- 10. PORTRAIT DE LA MONTÉRÉGIE – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE – IRCM**
- 11. RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**
- 12. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – PLANIFICATION DES BESOINS EN ESPACES 2024-2029**
- 13. STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029**
- 14. RESSOURCES HUMAINES**
- 15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**
- 16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**
- 17. CORRESPONDANCE**
- 18. VARIA**
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 AVRIL 2024**

2024-095

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 10 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-096

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récit.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	8 599,97 \$
Comptes à payer	147 659,72 \$
Salaires et contributions de l'employeur	187 070,26 \$
Total	343 329,95 \$

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	3 112,12 \$
Comptes à payer	33 761,82 \$
Total	36 873,94 \$

6. COURS D'EAU

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

**7.1 Projet de réaménagement des haltes et aires de repos –
Fabrication de corbeaux décoratifs**

2024-097

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service
de Les Entreprises Mi-Nik pour la fabrication de 56 corbeaux décoratifs en
bois pour un montant total de 4 760 \$ taxes en sus.

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

8.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**8.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 2024-
373 modifiant le règlement numéro 2002-102 sur les
dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
de la Municipalité d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est
entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et
approbation son règlement numéro 2024-373 modifiant le règlement
numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements
d'urbanisme de la Municipalité d'Upton ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis
favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du
schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document
complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-098

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond,

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-373 modifiant le règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 2024-374 modifiant le règlement numéro 2002-93 sur les permis et certificats de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation son règlement numéro 2024-374 modifiant le règlement numéro 2002-93 sur les permis et certificats de la Municipalité d'Upton ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-099

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-374 modifiant le règlement numéro 2002-93 sur les permis et les certificats de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.3 Analyse de la conformité du règlement numéro 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation son règlement numéro 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA-24-03) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-100

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.4 Analyse de la conformité du règlement numéro 383-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation son règlement numéro 383-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-101 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 383-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

8.2.1.1 Dossier Laobec 1258-FSE-2024-10

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Laobec ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-102 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – PDZA	1258-FSE-2024-10	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.2 Dossier Roxane Guerette 1371-FSE-2024-12

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Roxane Guerette ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-103

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1371-FSE-2024-12	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.3 Dossier Mélanie Girard 1171-FSE-2024-13

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Mélanie Girard ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-104

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1171-FSE-2024-13	4 000 \$	4 000 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –
Volet local**

**8.2.2.1 Dossier Municipalité du Canton de Roxton
1011-FSPS-2024-08**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité du Canton de Roxton ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-105

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement d'un parc municipal	Municipalité du Canton de Roxton	49 000 \$	39 000 \$	39 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 39 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité du Canton de Roxton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**10. PORTRAIT DE LA MONTÉRÉGIE – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE – IRCM**

Le document Portrait de la Montérégie – Persévérance scolaire et réussite éducative rédigé par l'Instance régionale de concertation en Montérégie (IRCM) est déposé au conseil.

**11. RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES
MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

ATTENDU l'obligation pour la MRC de produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU le rapport pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 préparé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-106

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains pour l'année 2023 ;
2. De transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de le rendre disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Acton.

**12. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE –
PLANIFICATION DES BESOINS EN ESPACES 2024-2029**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**13. STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES –
ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029**

ATTENDU QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ATTENDU QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023 ;

ATTENDU la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH lequel est composé notamment de représentants des MRC, de la Ville de Longueuil, de ministères et de la Table de concertation régionale de la Montérégie ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales ;

ATTENDU les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les nouvelles priorités régionales 2025-2029 lesquelles se lisent comme suit :

Priorités régionales 2025-2029

- Soutenir la création de milieux de vie stimulants, accueillants et accessibles, notamment en matière de logement et de services de proximité ;
- Stimuler le développement et la mise en œuvre de projets accessibles et sécuritaires en transport collectif et en mobilité active ;
- Valoriser et soutenir, dans une vision responsable et durable, le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie ;
- Agir pour la protection, la conservation et la valorisation de nos milieux naturels, de notre biodiversité et de nos ressources en eau, le tout dans une perspective de lutte et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Soutenir nos différents secteurs économiques notamment en matière d'innovation, d'économie circulaire, de transition énergétique et répondre aux besoins en main-d'œuvre ;
- Renforcer l'identité et l'attractivité de la Montérégie en stimulant sa vitalité culturelle et touristique ainsi que la mise en valeur et l'accessibilité à ses éléments paysagers et patrimoniaux.

CONSÉQUEMMENT,

2024-107

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les nouvelles priorités de la région de la Montérégie et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre le document afférent à la ministre des Affaires municipales.

14. RESSOURCES HUMAINES

14.1 Nomination de madame Jennifer Bradley

ATTENDU la création d'un nouveau poste d'aménagiste régionale à la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a nommé madame Jennifer Bradley à ce poste ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-108

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer la nomination de madame Jennifer Bradley à titre d'aménagiste régionale ;
2. Que Madame Bradley devra temporairement assurer l'intérim et la transition pour le poste d'inspecteur régional en bâtiment ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

17. CORRESPONDANCE

17.1 Représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (Théâtre de la Dame de Cœur)

2024-109

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de représentantes de la MRC d'Acton à l'assemblée générale annuelle de la *Société Culturelle du Lys inc.* (Théâtre de la Dame de Cœur) :

- M. Jean-Marc Ménard
- M. Guy Bond
- M. Éric Charbonneau

17.2 Tournoi de golf de la Chambre de commerce de la région d'Acton – Vendredi 7 juin 2024

2024-110

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense relative à l'inscription de quatre (4) personnes au tournoi de golf organisé par la Chambre de commerce de la région d'Acton. L'achat d'un (1) billet supplémentaire pour le souper seulement sera aussi requis. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

17.3 MRC d'Abitibi-Ouest – Demande de maintien du programme de Soutien au travail autonome (STA) – Demande d'appui

ATTENDU QUE Services Québec annonçait récemment la suspension de la mesure de Soutien au travail autonome (STA) ;

ATTENDU QUE la mesure STA, financée par le Fonds de développement du marché du travail, est une mesure orientée vers l'employabilité ;

ATTENDU QUE Services Québec a considérablement resserré les critères d'admissibilité à la mesure STA, ce qui a rendu l'accès à cette dernière plus difficile ;

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre est favorable à l'intégration sur le marché du travail des clientèles ciblées par la mesure STA ;

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre a un impact défavorable sur le dynamisme entrepreneurial québécois s'exprimant notamment par une baisse du taux d'intentions d'entreprendre ;

ATTENDU QUE cette mesure a grandement contribué au développement et à la croissance de petites entreprises sur le territoire ;

ATTENDU QU'aujourd'hui, de nombreuses entreprises prospères ont vu le jour grâce à cette mesure, contribuant ainsi à la vitalité économique du territoire ;

ATTENDU QUE les travailleurs autonomes et les petites entreprises jouent un rôle essentiel dans la diversification de l'économie et la création d'emplois ;

ATTENDU la résolution numéro 24-99 de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue le 17 avril 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-111 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC d'Abitibi-Ouest dans sa demande au gouvernement du Québec de maintenir la mesure de Soutien au travail autonome (STA) et d'adapter les règles d'admissibilité ainsi que les indicateurs de performance de la mesure afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec.

18. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-112 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h50.

Signé

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

Signé

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**